



Signalement pour maltraitance diffamante quel recours ?

Par **darknyyl**, le **01/06/2015** à **15:00**

alors voila j habite dans une cour privée ou est exercer un droit de passage par la commune passage qui conduit a un park de jeu et un parking bref devant chez moi des jeunes (mineur)viennent squatter et laisse le lieu plein de papier gras canette et autres les prenant sur le fait je l'ai fait partir en menaçant d'appeler la police au besoin (il ne voulait pas partir) sur ce avec ma fille nous avons emprunter le passage qui mene au park et la petite(4ans) se casse la figure et s'écorche un peu un genou et comme ils étaient en colère (les jeunes) il se sont amusé à appeler la police pour faire un signalement pour maltraitance ce qui bien evidement est faux et c'est peu de le dire apres ça j'ai eu la visite de deux policier a la maison au demeurant très correct et apres un coup d'oeil sur ma fille et une paire de question du genre il est gentils papa il te fait pas de mal (je vous dis pas a quel point cela m'a blesser c'été horrible) en tous les cas j'ai voulu porter plainte pour diffamation et le policier me dis que c'est pas possible et je ne le crois pas enfin je comprend pas pourquoi et on ne me l'a pas expliquer d'autant que en lisant la definition de la diffamation je devrai pouvoir le faire c'est apparament un delit serieux donc ma question (pffffiouuu): puis je porter plainte ?et si oui ou puis je le faire vu que l'opj ne veux pas prendre de plainte seulement une main courante comme quoi ma fille est tomber je m excuse mais quel rapport merci de votre aide par avance je suis perdu dans tout cela merci beaucoup

Par **jacques22**, le **03/06/2015** à **16:42**

....typique du parquet...